

Critères facultatifs

1	L'eau de pluie est récupérée et utilisée par l'étude notariale pour d'autres usages pertinents, tels que les toilettes ou l'irrigation des espaces verts.
2	Les machines à café peuvent être rechargées en vrac (sans capsules ni dosettes standard). Le café acheté est issu du commerce équitable.
3	Seule de l'eau provenant de distributeurs raccordés au réseau de distribution d'eau est proposée. L'eau du robinet servie en carafes répond également à cette exigence.
4	Le matériel électronique obsolète est donné.
5	L'étude notariale utilise exclusivement des archives numériques pour les nouveaux documents. Ce critère ne s'applique pas rétroactivement. La numérisation des archives existantes n'est pas recommandée
6	L'étude notariale met en place l'une des méthodes suivantes pour gérer l'énergie de manière intelligente : • Des détecteurs de présence pour l'éclairage dans les sanitaires, les espaces de stockage et les salles de réunion ; • Un interrupteur ON/OFF centralisé permettant à la dernière personne présente d'éteindre facilement toutes les lumières du bureau ; • Ou un interrupteur par bureau.
7	La régulation du chauffage, de la ventilation et de la climatisation (le cas échéant) est automatisée. Le chauffage est réglé sur une température maximale de 20°C. La climatisation ne se met en marche qu'à partir de 25°C. Les espaces moins fréquentés, tels que les salles de réunion, ne sont ni chauffés ni refroidis.
8	L'étude notariale dispose d'un certificat PEB A+, A, B.
9	L'étude notariale est équipée de panneaux solaires photovoltaïques.
10	100 % de la surface est éclairée au moyen d'un éclairage écoénergétique (rendement A).
11	L'étude notariale dispose d'un point de recharge pour voitures et vélos électriques. Pour les vélos, ce point peut également consister en la possibilité de recharger la batterie à l'intérieur.
12	L'étude notariale propose au moins l'une des options suivantes : une indemnité vélo, un vélo d'entreprise, un vélo de leasing ou un budget vélo, ou elle rembourse l'intégralité des frais de déplacement entre le domicile et le lieu de travail effectués en transports en commun.
13	Un fois par an, une activité est organisée sous forme d'atelier, de formation ou de teambuilding portant sur un thème écologique ou sur le développement social et communautaire.
14	Les espaces extérieurs sont aménagés en espaces verts durables : ils comportent un maximum de surfaces perméables (c'est-à-dire moins de 40 m ²

	de surfaces dures ou couvertes), une majorité de plantes indigènes (au minimum 50 %) et variées, et aucun herbicide ou pesticide chimique n’y est utilisé.
15	L’étude notariale s’engage à organiser au moins une fois par an une activité visant à rendre le notariat et le “droit au quotidien”, auquel chacun est confronté, plus accessibles. Cela peut prendre des formes très diverses : partager des informations juridiques sur les réseaux sociaux, donner une séance d’information à la demande d’associations ou de maisons de repos, participer à des salons de l’emploi dans les écoles pour encourager les jeunes à envisager une carrière dans le notariat, etc.